



La lettre mensuelle

Février 2015

La présente lettre mensuelle sera essentiellement consacrée à l'activité institutionnelle de notre syndicat et aux actions en cours. Vous y verrez le témoignage de la vitalité du syndicat et sa reconnaissance comme acteur incontournable de la santé au travail.

Audition Mission « Aptitude et Médecine du travail » le 8 janvier 2015

Le SNPST a été reçu par l'ensemble des membres de la mission. Notre délégation (Mireille Chevalier et Jean-Michel Sterdyniak) a défendu nos points de vue sur la gouvernance, le paritarisme, le changement de tutelle. Nous avons abordé les questions de moyens et défendu l'approche médicalisée de la santé au travail avec un suivi régulier de tous les salariés. Le principe d'une équipe médicale formée d'un médecin et d'une ou deux IST semble acquis. Le SNPST a défendu sa position sur la suppression de l'aptitude et sur les préconisations d'aménagement de poste (en insistant sur le nécessaire maintien de l'obligation de reclassement. Il a également rappelé sa position concernant la nécessaire indépendance des IST et des IPRP.

Auditions Assemblée nationale

1.

Commission des Affaires Sociales le 13 janvier 2015 : Le SNPST représenté par Jean-Michel Domergue était auditionné sur la question des collaborateurs médecins et a rappelé nos propositions.

2.

Délégation aux droits des femmes le 3 février 2015 : Le SNPST (Jean-Michel Sterdyniak) a fait l'objet d'une demande d'audition (ainsi que l'ANACT et a-SMT) sur le thème « Femmes et santé au travail » dans le cadre de ses travaux sur le projet de loi relatif à la santé.

Audition CNOM le 4 février 2015

Le SNPST (J-M Sterdyniak) et la CFE/CGC (M. Keryer et B. Salengro) ont été reçus par la Section Exercice professionnel du CNOM présidé par le Dr François Simon (15 personnes présentes, avec également comme invités le Dr Denis Saint-Paul et le Dr Xavier Ley, conseillers du CNOM pour notre spécialité) suite à la lettre ouverte envoyée par le SNPST dans le cadre de dossier contentieux concernant les RPS. Le CNOM semble avoir infléchi sensiblement sa doctrine sur les écrits du médecin du travail. Le CNOM admet que l'investigation menée par le médecin du travail s'apparente bien à un constat. Le médecin du travail peut donc attester du lien entre la santé et les conditions de travail y compris en matière de RPS. Le fameux texte de 2006, affirmant que le médecin ne peut faire le lien entre la santé et le travail aurait été mal compris ; il s'adressait aux médecins traitants et non aux médecins du travail. J-M Sterdyniak a demandé que tous ces éléments soient actés. La commission s'est engagée à produire un document d'explication et de clarification en ce sens sur les spécificités de la médecine du travail. Le SNPST devait être à nouveau consulté pour la finalisation de ce document. Autres sujets abordés : les plaintes des employeurs contre des médecins du travail devant l'Ordre, la réforme de la Médecine du travail (le CNOM doit être auditionné par la mission « Aptitude et Médecine du travail ») et la formation des médecins du travail.

Cette rencontre fera l'objet d'un article plus détaillé dans le prochain JST.

Commission paritaire nationale de branche (CPNB)

Les travaux de révision de la convention collective se poursuivent cahin-caha. Les organisations de salariés ont demandé une amélioration du fonctionnement de ces réunions notamment en ce qui concerne les comptes rendus très contestables, la présidence et le climat des négociations. La partie patronale n'a accepté que le remplacement des comptes rendus par des relevés de décisions.

En ce qui concerne les négociations sur les salaires, le CISME a commencé par proposer 0% d'augmentation. Cette annonce a provoqué le départ de la CFDT et de la CGC, qui pourtant l'année dernière avaient accepté une augmentation inférieure à l'augmentation du SMIC. Les autres organisations syndicales sont restées pour défendre les salaires, notamment le maintien du pouvoir d'achat, et, pour les IST, la prise en charge du passage assimilé cadre. Le CISME a fini par proposer une augmentation de 0,5 %.

Meeting et États Généraux de la Santé au travail

À l'initiative du collectif "pour ne plus perdre sa vie à la gagner", dont le SNPST est partie prenante, un meeting s'est tenu le 11 février 2015 à Paris. Ce meeting, dont l'animation, a été assurée par Nolwenn Weiler (Bastamag) et François Desriaux (Santé & Travail), a été réussi sur le plan du contenu et de la richesse des interventions. En revanche, le niveau de participation était insuffisant. Les interventions seront réunies dans une brochure. C'est une première étape vers l'organisation d'états généraux pour la santé des travailleuses et travailleurs qui devraient avoir lieu en octobre prochain (initiative dont le SNPST est à l'origine).

RAPPEL : Formation syndicale

La journée de formation syndicale aura lieu vendredi 13 mars 2015 à la Bourse du Travail à Paris, avec pour thèmes le rôle des DP et des DS et la conduite des NAOS. Les frais de déplacement sont pris en charge pour les adhérents ayant un mandat SNPST de DP ou de DS.

Inscriptions auprès du secrétariat tél. 05 61 99 20 77 ou contact@snpst.org

Jean-Michel STERDYNIK